

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
ParisEstMarne&Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 14 FEVRIER 2018  
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

18-12

**OBJET : Lancement de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de Nogent-sur-Marne**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>63</b>
Représentés	<b>21</b>
Absents	<b>6</b>

Votants	<b>84</b>
Abstention	<b>2</b>
Suffrages exprimés	<b>84</b>
Pour	<b>82</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Eric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Marc BRETON, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Catherine CHETARD, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Alain DEGRASSAT, Sylvain DROUVILLE, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Nadia LECUYER, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNÉ, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP Martin, Pascale MARTINEAU, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary-France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Vincent PINEL, Régis PIO, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI, Valérie ZELIOLI

**Représentés :**

Dominique ADENOT représenté par Christian FAUTRE, Jacques Alain BENISTI représenté par Michel OUDINET, Jean-Luc CADEDDU représenté par Mary-France PARRAIN, Adrien CAILLEREZ représenté par Jacqueline VISCARDI, Chantal CANALES représentée par Jacques JP MARTIN, Gilles CARREZ représenté par Pierre CARTIGNY, Sabine CHABOT représentée par Nicole CERCLEY, Stéphane CHAULIEU représenté par Annie TRICOCHÉ, Florence CROCHETON représentée par Marie-Hélène MAGNE, Isabelle DALLEAU représentée par Vincent PINEL, Pierre-Michel DELECROIX représenté par Nadine LECUYER, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Pierre GUILLARD, Michel DUVAUDIER représenté par Laurent JEANNE, Jean-Philippe GAUTRAIS représenté par Yoann RISPAL, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Gérard LAMBERT représenté par Jean-Jacques GUIGNARD, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Caroline ADOMO, Marc MEDINA représenté par Jean-Jacques PASTERNAK, Catherine PRIMEVERT représentée par Thierry BARNOYER, Pascale TRIMBACH représentée par Chrystine RYNINE

**Absents :**

Patrick BEAUDOUIN, Christian CAMBON, Christel ROYER, Virginie TOLLARD, Sylvie TRICOT-DEVERT, Jean-François VOGUET

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20180219-D18-12-DE Date de télétransmission : 19/02/2018 Date de réception préfecture : 19/02/2018
---

## CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 14 FEVRIER 2018

**OBJET** : Lancement de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de Nogent-sur-Marne

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**

**VU** que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et conformément à l'article L5219-5 du code Général des Collectivités Territoriales, la compétence « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » (PLUI) des communes situées dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris a été transférée aux Etablissements Publics Territoriaux qui disposent désormais d'une compétence exclusive dans ce domaine,

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 153-6 et suivants et R 153-1,

**VU** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nogent-sur-Marne approuvé le 20 janvier 2014 et modifié les 28 octobre 2014 et 11 juillet 2016,

**CONSIDÉRANT** qu'une modification du Plan Local de l'Urbanisme est nécessaire,

**CONSIDERANT** l'évolution récente du boulevard de Strasbourg et les fortes pressions sur ce territoire,

**CONSIDERANT** la volonté de créer une entrée de ville cohérente mettant en valeur le boulevard,

**CONSIDERANT** la possibilité de créer des zones plan de masse définissant des règles adaptées à un urbanisme maîtrisé,

**CONSIDERANT** que cette modification relève du champ d'application de la procédure de modification dans la mesure où elle aura pour conséquence (article L 153-36 du code de l'urbanisme) d'impacter de manière limitée les règles de constructibilité (variation des droits à construire),

Après avis favorable de la Commission Urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion et politique de l'habitat du 31 janvier 2018,

**DELIBERE**

**AUTORISE** le lancement de la procédure de modification du PLU de Nogent-sur-Marne.

**CHARGE** le Président ou toute personne habilitée, d'engager toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20180219-D18-12-DE Date de télétransmission : 19/02/2018 Date de réception préfecture : 19/02/2018
---

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Jacques JP MARTIN



Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20180219-D18-12-DE  
Date de télétransmission : 19/02/2018  
Date de réception préfecture : 19/02/2018